

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 15 Février 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03
Février 2023**

N° 23-02-07

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne
BOICHON – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI –
Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas
ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Jean-Paul
SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS – Céline
BENNICI à Michel FRANCHINI - Lydie THOLLOT à
Jacques DECHANDON - André HUBERT à Jean-Paul
SOLEILHAC – Romain MONTELMARD à Marie-
Hélène BOUILHOL.

Membre absent : Aurélie DESBREE.

Mis en ligne, le
22 FEV. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 FEV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-01 – Convention de mise à disposition de la Roseraie à l'Association les Amis de la Roseraie de Saint-Galmier pour 5 ans maximum à compter du 04/01/2023.
- Décision n°2023-02 – Convention de formation professionnelle entre l'école des parents et des éducateurs de la Loire et le RPE Bout'chou pour un montant de 258,10€ TTC.
- Décision n°2023-03 – Convention de formation professionnelle continue pour un recyclage grue pour un montant de 780 € TTC et quatre recyclage perfectionnement nacelle pour un montant de 2 474 € TTC avec ECF Centre de formation Transport Logistiques et TP.
- Décision n°2023-04 – Avenant n°1 – Supprimant les articles sur les « Impôts et Taxes » au sein des contrats de baux à ferme pour Monsieur et Madame BERNE ainsi que pour Monsieur Jacques CHABANNE, à compter de la taxe foncière de 2022.
- Décision n°2023-05 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace Jeunesse, deux samedis après-midi par mois sur l'année 2023, à l'association Aimer la Vie.
- Décision n°2023-06 – Convention de course de Caisse à Savon organisée le samedi 13 mai 2023 avec le comité du lyonnais des caisses à Savon.
- Décision n°2023-07 – Convention de mise à disposition de locaux communaux à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027 :
 - Gratuite pour l'association départementale de la protection civile section Saint-Galmier
 - Moyennant une redevance de 1 867,52 € révisable annuellement pour l'association de protection civile de la Loire.
- Décision n°2023-08 – Convention de mise à disposition de locaux communaux à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025 avec l'association LES PAS PETILLANTS pour un petit local à usage de dépôt situé à l'hippodrome, dans le couloir sous la Brasserie.
- Décision n°2023-09 – Contrat de coordination sécurité et protection de la santé (mission SPS) dans le cadre du marché de construction du mur de Vervet avec le Bureau Alpes Contrôles pour un montant de 1 775 € HT soit 2 130 € TTC.
- Décision n°2023-10 – NEWFI – ALTER DOKEO - Contrat de location et de maintenance de 3 défibrillateurs (Stade Benoit Rollès, Gymnase la Rose des Vents et Mairie Place de la Devise) pour une durée de 5 ans avec 20 loyers de 508,35 € HT.
- Décision n°2023-11 – AIGA - Avenant n°1 au contrat d'utilisation à distance d'application informatiques de gestion pour 6 nouveaux modules : ALSH, Pédagogie, Ateliers, Secteur jeunes, Séjours et Restauration scolaire - Coût initial 8 156,40 € TTC - Coût annuel 7 585,20 € TTC.
- Décision n°2023-12 – AIGA - Avenant n°2 au contrat d'utilisation à distance d'application informatiques de gestion pour l'intégration d'une formule de révision de prix ainsi que des frais de mise en service et de prestation selon

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 FEV 2023
Mairie de Saint-Galmier

les devis n° D221200107 pour un montant de 637,20 € TTC et D221200104 pour un montant de 2 005,92 € TTC.

- Décision n°2023-13 – AIGA – Devis pour l'audit et la formation de l'outil informatique de gestion du logiciel iNoé – coût total du stage : 6 568,80 € TTC.
- Décision n°2023-14 – CONDAMIN - Programme annuel de dératisation - Bâtiments de la gendarmerie : 853,71 € HT.
- Décision n°2023-15 – SUEZ - Contrat d'abonnement suite à la pose d'un compteur d'eau sur le site du Pumptrack - Durée indéterminée à compter du 25/01/2023.
- Décision n°2023-16 – ELAN CITE - Contrat de maintenance du radar pédagogique Evolis Solution livré le 06 juillet 2017 - du 23/01/2023 au 22/01/2026 : 349 € HT par an.
- Décision n°2023-17 – Bail à usage exclusif professionnel – Mme Ingrid GROSSY – Espace 1 au rez-de-chaussée du Pôle des services – du 15 novembre 2016 au 14 novembre 2022 – Avenant n° 2 – Renouvellement de bail pour une durée de 6 ans soit du 15 Novembre 2022 au 14 Novembre 2028.
- Décision n°2023-18 – Convention d'objectifs et de financement pour la subvention dite prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement Alsh « Périscolaire » et la subvention dite bonification « Plan mercredi » avec la CAF de la Loire.
- Décision n°2023-19 – Centre Mutualiste d'addictologie – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition gratuite des locaux de la Salle d'arts martiaux modifiant les horaires d'utilisation pour une tranche de 8h00 à 10h00 les lundis matin.
- Décision n°2023-20 – Renouvellement de convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'association CROIX BLANCHE, pour une durée de trois ans à compter du 01 février 2023 au bâtiment Badoit.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 Février 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 FEV. 2023

Mairie de Saint-Galmier